

REFERENT HARCELEMENT SEXUEL ET AGISSEMENTS SEXISTES

ESE020

Public

Référents en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et agissements sexistes

Pré-requis


Etre élu au CSE ou désigné par l'employeur (entreprise d'au moins 250 salariés)

Durée

1 jour - 07 heures

Modalités

Présentiel

 Lieux aménagés et modalités adaptées pour faciliter l'accès et l'usage aux personnes en situation de handicap

Résultats attendus

- Comprendre le rôle de référent en matière de harcèlement et agissements sexistes

Objetctifs pédagogiques

- Savoir identifier les violences
- Comprendre le rôle de préventeur de l'employeur
- Comprendre le rôle des différents acteurs internes de l'employeur
- Comprendre le rôle des différents acteurs externes
- Maîtriser les étapes du contentieux

Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques
- Echanges avec les participants
- Cas pratique
- QUIZZ

Type de validation

Attestation de fin de formation
Certificat de réalisation

Dates et lieux

Agen : 12/05 - 01/07 - 01/10 - 02/12
Périgueux : 04/04 - 17/10

Intervenant

Olivier DECROUX

Tarifs

350 € HT - 420 € TTC

REFERENT HARCELEMENT SEXUEL ET AGISSEMENTS SEXISTES

ESE020

Programme

🌀 IDENTIFICATION DES VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES AU TRAVAIL

- 🌀 L'identification juridique des violences sexuelles et sexistes au travail par le code du travail
- 🌀 Les infractions sexuelles
- 🌀 Les violences sexuelles. « Mythes » et réalités
- 🌀 Les violences sexuelles et sexistes : conséquences en matière de santé et signaux d'alarme
- 🌀 Les signaux d'alerte d'ordre psychologique et leurs conséquences au travail
- 🌀 Le regard de l'inspecteur du travail : les éléments factuels en entreprise

🌀 L'EMPLOYEUR ENTRE REACTION ET PREVENTION

- 🌀 L'obligation de prévention de l'employeur
- 🌀 Les violences sexuelles et sexistes au travail : quel(s) coût(s) économique(s) pour l'entreprise ?
- 🌀 Le rôle de l'employeur
- 🌀 Le pouvoir de sanction de l'employeur, l'accompagnement de la victime et des témoins

🌀 LE ROLE DES ACTEURS INTERNES A L'ENTREPRISE

- 🌀 Les fondements juridiques de la prévention à la charge des acteurs internes
- 🌀 Le rôle du syndicat et du comité social et économique
- 🌀 Le rôle du médecin du travail, du service de santé au travail et du médecin traitant
- 🌀 La cellule Ecoute, Veille et Information sur le Harcèlement Sexuel

🌀 LE ROLE DES ACTEURS EXTERNES A L'ENTREPRISE

- Les associations : témoignage d'une victime
- Le psychologue du travail
- Le Défenseur des droits
- L'inspection du travail
- L'accueil des victimes d'infractions sexuelles et sexistes dans les commissariats de Police
- L'importance du soutien « informel »

🌀 LE CONTENTIEUX

- L'action en justice prud'homale
- L'action en justice pénale
- La réparation en matière prud'homale
- L'audience pénale : sanction et réparation
- La reconnaissance en accident du travail ou maladie professionnelle

🌀 VERIFICATION DES CONNAISSANCES

- Un quizz sera réalisé à chaque fin de chapitre afin de valider les connaissances acquises